

CLOS NYSA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Hébergements, emplacements et espaces communs

Lieu	Clos Nysa
Adresse	5 chemin de l'Arneille - 11350 Paziols
Exploitant	EARL Domaine de Roudène
Contact sur place	Sylvain - +33 6 75 06 68 13
Entrée en vigueur	25 juillet 2026

Principe général. Toute réservation et tout séjour à Clos Nysa impliquent l'acceptation du présent règlement par le titulaire de la réservation et par l'ensemble des personnes qui l'accompagnent.

Merci de préserver le calme, la sécurité et le caractère naturel du domaine.

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à tous les voyageurs, visiteurs et accompagnants présents à Clos Nysa, dans les hébergements, sur les emplacements, dans les espaces communs et sur l'ensemble du domaine.

Le titulaire de la réservation est responsable de l'information et du comportement des personnes qui l'accompagnent. Le séjour est temporaire. Aucun voyageur ne peut élire domicile à Clos Nysa ni utiliser l'adresse du domaine comme résidence principale ou adresse administrative.

2. Admission, enregistrement et capacité

- L'accès au domaine et le séjour sont soumis à l'accord de l'exploitant.
- Toutes les personnes passant la nuit doivent être déclarées, enregistrées et acceptées.
- Le nombre d'occupants ne doit jamais dépasser la capacité annoncée de l'hébergement ou de l'emplacement.
- La réservation ne peut être cédée à un tiers sans accord préalable.
- Les mineurs restent sous la responsabilité permanente d'un adulte accompagnant.

3. Arrivées, accueil et départs

L'accueil ne dispose pas d'horaires fixes en raison de l'activité viticole. À leur arrivée, les voyageurs doivent téléphoner afin d'être accueillis et accompagnés.

- Arrivée : à partir de 15 h, sauf accord différent.
- Départ : avant 11 h, sauf accord préalable.
- Toute arrivée tardive doit être signalée à l'avance par téléphone.
- Contact sur place : Sylvain - +33 6 75 06 68 13.

Avant le départ, une vérification de l'hébergement peut être effectuée avec le voyageur. Les clés sont restituées lors du contrôle de départ ou selon les consignes communiquées. Toute perte de clé, casse, dégradation ou anomalie doit être signalée immédiatement.

4. Visiteurs extérieurs

- Tout visiteur extérieur doit se présenter à l'accueil avant d'accéder au domaine.
- Les visiteurs sont placés sous la responsabilité du titulaire de la réservation.
- Ils doivent respecter le présent règlement et les consignes de l'exploitant.
- Ils ne peuvent pas passer la nuit dans un hébergement ou sur un emplacement sans avoir été déclarés, enregistrés et acceptés.
- Sauf autorisation écrite préalable, ils doivent quitter le domaine avant 22 h.
- Leur véhicule doit être stationné à l'endroit indiqué.

5. Tranquillité, fêtes et musique

Heures de tranquillité : 22 h - 7 h. Pendant cette période, chacun doit limiter strictement le bruit et préserver le repos des autres occupants.

- Musique amplifiée, cris, rassemblements bruyants et nuisances sonores interdits pendant les heures de tranquillité.
- Les conversations, déplacements, portières et coffres doivent rester discrets.
- Les enceintes portables sont admises uniquement à faible volume avant 22 h et doivent être arrêtées immédiatement sur demande.
- Les fêtes privées nécessitent une autorisation écrite préalable.

6. Véhicules, stationnement et recharge

- Vitesse maximale : 10 km/h sur l'ensemble du domaine.
- Les piétons sont prioritaires.
- Le stationnement est autorisé uniquement aux emplacements indiqués.
- Entre 22 h et 7 h, la circulation est limitée aux urgences, arrivées tardives autorisées et départs exceptionnels.
- Les déplacements nocturnes doivent être effectués dans le calme.
- La recharge d'un véhicule électrique sur une prise électrique ordinaire est interdite.
- Toute solution de recharge doit faire l'objet d'une autorisation expresse.
- Le lavage, la vidange et les réparations mécaniques de véhicules sont interdits sur le domaine.

7. Animaux

Les animaux doivent être déclarés lors de la réservation.

- Maximum : 2 chiens par hébergement ou emplacement, sauf accord écrit préalable.
- Chiens : 3 € TTC par animal et par nuit.
- Chevaux et ânes : 3 € TTC par animal et par nuit, uniquement après accord préalable.
- Chats et petits animaux domestiques acceptés sans application du tarif de 3 €, sous réserve de l'absence de nuisance, de danger ou de dégradation.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du domaine.
- Les chiens soumis à des obligations légales particulières doivent porter une muselière et être détenus conformément à la réglementation applicable.
- Aucun chien ne peut rester seul dans un hébergement.
- Le propriétaire d'un cheval ou d'un âne fournit la nourriture, le matériel, la clôture ou le système d'attache nécessaires.
- Les déjections de tous les animaux doivent être ramassées immédiatement.
- Les animaux exotiques, sauvages, venimeux ou non domestiques sont interdits.
- Tout animal agressif, dangereux ou causant des nuisances répétées pourra être refusé ou devra quitter le domaine avec son propriétaire.

8. Barbecues, tabac et prévention des incendies

- Les feux au sol sont strictement interdits.
- Les barbecues sont autorisés uniquement sur les équipements mis à disposition par Clos Nysa, sous surveillance constante.
- Les barbecues peuvent être interdits temporairement en raison du vent, de la sécheresse, du risque incendie ou d'une décision administrative.
- Les bougies et flammes nues sont interdites dans les hébergements.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les hébergements.
- À l'extérieur, cendres et mégots doivent être déposés dans un cendrier, jamais au sol.
- Les extincteurs, points d'eau et équipements de sécurité ne doivent être ni déplacés, ni masqués, ni manipulés hors situation d'urgence.
- Toute fumée, odeur suspecte, fuite ou départ de feu doit être signalé immédiatement.

9. Alerte, évacuation et urgences

Signal d'alerte. En cas de danger, une corne de brume sonnera.

Dès ce signal, tous les voyageurs doivent rejoindre dans le calme le point de rassemblement n°2 - Au Casot, bar à vin.

- Suivre immédiatement les consignes de l'exploitant.
- Ne pas gêner les accès de secours.
- Ne pas retourner dans les hébergements sans autorisation.
- Le plan d'évacuation est affiché dans chaque hébergement, à l'entrée, dans plusieurs zones du camping et au Casot.

Contact Clos Nysa	Sylvain - +33 6 75 06 68 13
Urgences européennes	112
Sapeurs-pompiers	18
SAMU	15
Police / Gendarmerie	17
Urgence par SMS	114

10. Zones agricoles, techniques et privées

Clos Nysa est situé sur une exploitation viticole. Sans autorisation, l'accès est interdit aux vignes, bâtiments agricoles, caves, locaux techniques, zones de stockage, machines, outils, cuves, bouteilles stockées et équipements professionnels.

- Il est interdit de déplacer, manipuler ou utiliser du matériel professionnel.
- Les enfants ne doivent pas jouer dans les zones agricoles, techniques ou de circulation.
- Toute consigne de fermeture ou d'éloignement liée aux travaux agricoles doit être respectée.

11. Électricité, gaz, eau et sanitaires

- Toute modification ou réparation des installations par un voyageur est interdite.
- Les appareils électriques puissants ou inhabituels nécessitent une autorisation.
- Toute fuite, odeur de gaz, anomalie électrique ou panne doit être signalée immédiatement.
- L'eau doit être utilisée de manière raisonnable.
- Lingettes, huiles, produits chimiques, protections, déchets et objets ne doivent jamais être jetés dans les sanitaires.
- Les eaux usées doivent être vidangées uniquement dans les installations autorisées.
- Les sanitaires et espaces communs doivent être laissés propres après usage.

12. Propreté, nettoyage et restitution

Les hébergements doivent être rendus propres, rangés et dans un état comparable à celui constaté à l'arrivée.

- Nettoyer et ranger la vaisselle.
- Vider le réfrigérateur.
- Retirer tous les déchets.
- Nettoyer les équipements utilisés.
- Remettre mobilier et objets à leur place.

- Signaler toute casse, dégradation ou dysfonctionnement.

En cas de saleté anormale, de déchets abandonnés ou de nettoyage nécessitant une intervention supplémentaire, des frais de nettoyage justifiés pourront être facturés.

Toute anomalie, casse ou défaut de propreté constaté à l'arrivée doit être signalé rapidement afin qu'il ne soit pas imputé au voyageur.

13. Déchets et tri

- Des sacs-poubelle sont fournis.
- Clos Nysa ne dispose pas de point de collecte directement sur le domaine.
- Les voyageurs doivent emporter leurs déchets et les déposer dans les conteneurs à l'entrée de Paziols.
- L'emplacement précis peut être demandé à l'accueil.
- Aucun sac, emballage, bouteille, mégot, reste alimentaire ou autre déchet ne doit être abandonné sur le domaine.

14. Draps, serviettes et prestations

- Draps et serviettes pour lit simple : 10 € TTC.
- Draps et serviettes pour lit double : 15 € TTC.

Le linge est fourni à l'arrivée lorsqu'il a été commandé ou prévu dans la réservation. Les autres prestations ou suppléments utilisés restent dus selon les tarifs communiqués.

15. Mobilier, équipements et objets interdits

- Le mobilier intérieur ne doit pas être déplacé à l'extérieur, sauf équipement prévu à cet usage.
- Le mobilier et le matériel ne doivent pas être déplacés d'un hébergement à l'autre.
- Le matériel prêté doit être rendu propre, complet et en bon état.
- Toute panne doit être signalée. Les voyageurs ne doivent pas démonter ni réparer eux-mêmes un équipement.
- Sont interdits : armes, munitions, explosifs, substances illicites, produits dangereux et tout objet ou activité interdits par la loi.
- Tout comportement violent, menaçant, agressif ou dangereux est interdit.

16. Drones, photographies et vie privée

- Tout décollage, atterrissage, pilotage ou survol par drone nécessite une demande et une autorisation écrite préalable.
- Les vols sont interdits pendant les heures de tranquillité.
- Aucun vol ne doit porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou à la vie privée.
- Les prises de vue commerciales, professionnelles ou destinées à une diffusion publique nécessitent une autorisation spécifique.
- Le pilote reste seul responsable du respect de la réglementation aérienne et du droit à l'image.
- La publication d'une image permettant d'identifier un autre voyageur nécessite son accord.

17. Enfants et comportement

- Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité permanentes des adultes qui les accompagnent.
- Ils ne doivent pas jouer dans les voies de circulation, zones agricoles, zones techniques ou près des équipements de sécurité.
- Il est interdit de grimper sur les clôtures, installations, bâtiments ou équipements.
- Tout comportement portant atteinte à la tranquillité, à la sécurité ou au respect des autres personnes est interdit.

18. Objets personnels et objets trouvés

Les voyageurs doivent prendre les précautions normales pour protéger leurs effets personnels et fermer leur hébergement lorsqu'ils s'en absentent. Toute disparition doit être signalée sans délai.

- Tout objet trouvé doit être déposé à l'accueil ou remis à l'exploitant.
- Les voyageurs ayant oublié un objet doivent contacter Clos Nysa rapidement.
- Les frais éventuels d'expédition restent à la charge du propriétaire de l'objet.

19. Risques naturels et conditions météorologiques

- Les consignes données en cas de vent violent, orage, canicule, crue ou risque incendie doivent être respectées immédiatement.
- L'exploitant peut fermer temporairement une zone ou interdire une activité pour des raisons de sécurité.
- Les équipements susceptibles de s'envoler doivent être rangés ou fixés.
- L'accès à la rivière ou à toute zone naturelle présentant un risque peut être interdit temporairement.

20. Non-respect du règlement

En cas de non-respect, l'exploitant peut appliquer une réponse graduée :

1. Rappel de la règle.
2. Avertissement formel.
3. Demande de cessation immédiate du comportement.
4. Départ imposé en cas de faute grave, de danger ou de manquements répétés.
5. Facturation des dommages, pertes ou nettoyages supplémentaires réellement causés et justifiés.

Les autorités compétentes pourront être contactées lorsque la sécurité, l'ordre public ou la loi l'exigent.

21. Acceptation et disponibilité du règlement

Le présent règlement est disponible à l'accueil et peut être communiqué avant l'arrivée. Une version courte des règles essentielles et les consignes de sécurité sont affichées dans les hébergements et sur le domaine.

Toute réservation et tout séjour impliquent l'acceptation de ce règlement par le titulaire de la réservation et les personnes qui l'accompagnent.

Pour Clos Nysa	Voyageur / titulaire de la réservation
Nom :	Nom :
Date :	Date :
Signature :	Signature :